

Le Cantatorium de Saint-Hubert.

M. Servais, secrétaire du Folklore ardennais, nous signale qu'au nombre des manuscrits les plus remarquables de l'abbaye de Saint-Hubert qui ont été exposés à l'occasion du XII^e centenaire de la mort de l'apôtre des Ardennes, figurait le « Cantatorium », manuscrit du XII^e siècle, au sujet duquel Emile Tandel, commissaire de l'arrondissement d'Arlon-Virton, a écrit une longue étude, dont voici quelques extraits(1).

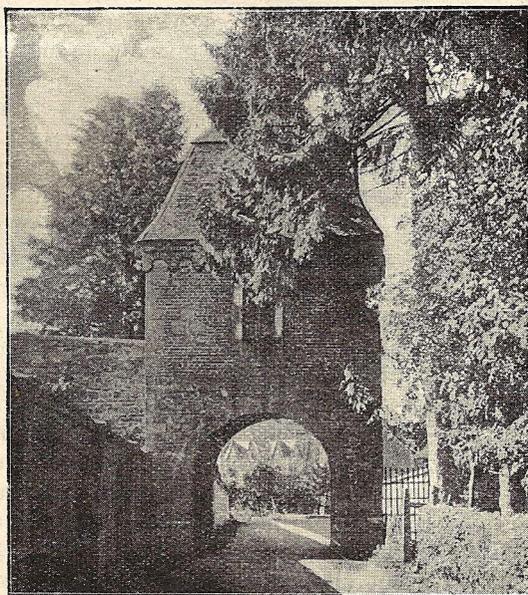
Le *Cantatorium originale de Sancto Huberto in Arduenna* a reçu le titre de « Cantatorium », qui signifie recueil de chants, parce que le texte est écrit à la suite de plusieurs hymnes et chants religieux, ainsi que cela arrivait souvent à cause de la rareté du parchemin et de son prix élevé. Le manuscrit original forme un petit volume in-8^o de 176 pages, numérotées au recto; le caractère est une minuscule romaine du douzième siècle. A l'époque de la Révolution française, la bibliothèque et les archives de Saint-Hubert, où il était précieusement conservé, furent livrées au pillage; il disparut, et il y avait tout lieu de craindre qu'il ne fût perdu à jamais, lorsqu'un heureux hasard le fit retrouver en 1824, au moment où il était voué à la destruction.

Il résulte évidemment de plusieurs passages du « Cantatorium » que son auteur était moine de Saint-Hubert; ainsi lors de son passage par ce monastère, on offrit à Hélinant, évêque de Laon, un exemplaire de l'Ancien et du Nouveau Testament, écrit par le moine Gislebert; le chroniqueur regarde ce présent comme un gage d'amitié entre son église et celle de Laon: « In gratiâ specialis et perpetuæ amicitiae inter ecclesiam Laudanunsem et Nostram... ». A propos d'un droit de pêche dont l'abbaye jouissait à Givet, dans le ruisseau nommé la Houille, il dit: « Suum ecclesie Nostre ex consuetudine veteri »; il dit aussi en parlant d'une redevance due au comte de Namur par les manants d'Anseremme: « Viginti modios avene Nostre mensuræ »; après avoir raconté l'inféodation du comté de Haineau à Théoduin, évêque de Liège, il ajoute: « Quæ coemptio ecclesias episcopii afflixit gravissime, Nostram quoque spoliavit »; plus loin on lit: « Comprabatâ erga ecclesiam Nostram autoritate romanæ de defensionis »; il constate en ces termes un legs de l'archevêque de Cologne, Annon: « Quinque marcas argentis moriturus mittens ecclesie Nostræ »; enfin, il mentionne de la manière suivante, un prêt fait à Conon de Montaigu, au moment de son départ pour la croisade: « Qui antè decem annos iturus Hierosolimam, cum duce Godofrido, decem uncias Nostrî auri super Fele accepérat... ». Cependant, une attestation de l'abbé et des religieux d'Orval, placée à la fin de l'original du Cantatorium aurait pu inspirer quelques doutes sur ce point; suivant cette pièce, « vers 1550, un livre écrit à la main, très-ancien, entier et authentique, pour y ajouter foy en jugement et dehors,

nommé Cantatorium, aurait été trouvé dans les archives de l'abbaye d'Orval, et prêté à Remacle de Marche, abbé de Saint-Hubert, avec promesse de la part de ce dernier de le restituer en telle manière qu'il l'avoit reçu ».

Or, des contestations s'étant élevées, à cette époque entre Charles V et l'évêque de Liège, sur le point de savoir si les appels des jugements rendus en première instance à Saint-Hubert sur les causes civiles, seraient portés soit au conseil provincial du Luxembourg, soit devant la juridiction du prince de Liège, comme duc de Bouillon, des commissaires furent envoyés en 1563 pour examiner les titres déposés aux archives de l'abbaye, et des copies du Cantatorium furent remises au commissaire liégeois; voilà à quelle occasion cette chronique avait été réclamée à l'abbaye d'Orval.

Ce fait que le Cantatorium se soit trouvé en sa possession, ne peut donc détruire les preuves puisées dans le texte même et qui établissent que son auteur était religieux de la Communauté de Saint-Hubert; nous ajouterons qu'il rapporte des faits qu'il n'a pu voir que dans cette maison, et à une époque où l'abbaye d'Orval n'existait pas encore, comme, par exemple, l'offrande des prémices de la

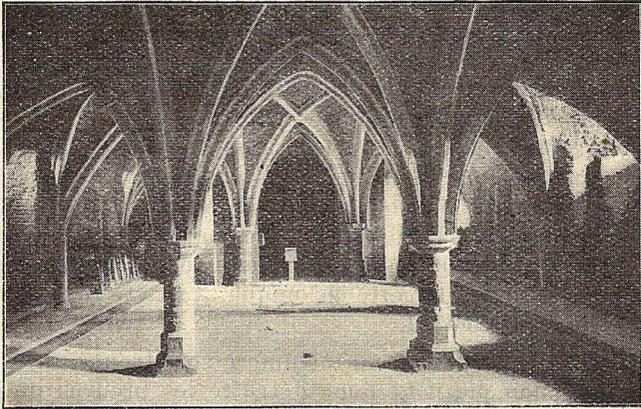


Saint-Hubert. — Entrée de l'ancienne abbaye.

chasse, dans la forêt d'Ardenne, faite par le duc Frédéric, mort en 1065, tandis que la fondation d'Orval est postérieure à l'an 1070. Il semblerait toutefois qu'un échange de manuscrits s'était opéré entre les deux monastères, car, cinquante ans après que le Cantatorium avait été retrouvé à Orval, l'original de la chronique de Gille, religieux de cette abbaye, était découvert dans la bibliothèque de Saint-Hubert. Chapeauville raconte qu'étant occupé

(1) *Les communes luxembourgeoises*. Tome IV B. 18:8.

à former sa collection des historiens liégeois, il désespérait de se procurer un exemplaire complet de cette chronique; il s'était adressé vainement, pour cela, au monastère d'Orval, lorsque se trouvant, en 1599, à Saint-Hubert, pour présider à l'élection d'un abbé, il apprit qu'autrefois, dans les moments difficiles et notamment, lors des incursions des pillards français, l'abbaye d'Orval avait l'habitude d'en-



Saint-Hubert. — Crypte de l'abbaye.

voyer ses objets les plus précieux à Saint-Hubert, et qu'il pouvait arriver que les écrits qu'il recherchait se trouvaient dans la bibliothèque du monastère. Il se mit aussitôt à visiter exactement ce riche dépôt, où l'on voyait, dit-il, un si grand nombre de manuscrits. Il finit par découvrir un volume en parchemin, d'une belle écriture, dont les lettres majuscules étaient en or, et contenant l'histoire des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liège. Un examen attentif lui fit supposer que ce manuscrit pourrait bien être l'original lui-même de l'œuvre de Gille d'Orval; cette supposition acquit un nouveau degré de vraisemblance à la vue des notes nombreuses et savantes qui couvraient les marges du volume; il contenait, d'ailleurs vingt-sept chapitres d'additions à l'histoire d'Anselme, que l'on ne trouvait dans aucun autre manuscrit de Gille d'Orval; nous dirons, en passant, que le séjour de cet écrivain à l'abbaye de Saint-Hubert explique les emprunts assez considérables qu'il a faits au « Cantatorium », il en reproduit textuellement des chapitres entiers, mais sans jamais le citer. Plusieurs historiens, outre Gille d'Orval, ont connu et consulté le « Cantatorium »: il est cité par la « Gallia christiana », par Roberti, par Fisen, qui exprime ainsi la confiance qu'il lui inspire: « Eoque fidem illam habemus quam tribui, par est illi qui res usurpatas oculis scripsit »; par dom Calmet, par le P. Bouille, par les Bollandistes, par dom Remi Cellier, par le P. Bertholet, par Louvrex, par le P. de Marne, par Nicolas Lelong et plus récemment par M. Dewez, par M. Ozeray, par M. de Gerlache, et enfin par le baron de Reiffenberg. Le Glossaire de Ducange a même expliqué le sens de quelques mots peu connus qui s'y rencontrent. Mais les citations, les extraits, ou même l'analyse incomplète de ces écrivains n'ont

pas permis d'apprécier l'importance de ce travail, qui ne paraît pas avoir jamais été l'objet d'une étude spéciale...

Le propriétaire du célèbre manuscrit, M. le lieutenant-colonel Geoffroy étant mort dans le courant de l'année 1877, ses héritiers ne le conservèrent pas, car on le trouve mentionné dans le catalogue des livres et manuscrits dont la vente a eu lieu le 21 février 1878 et jours suivants, sous la direction du libraire Ollivier, de Bruxelles. Ce catalogue en donne une description, qui diffère quelque peu de celle de M. de Robaulx de Soumoy.

276. *Cantatorium originale de Sancto-Huberto in Arduenna*. In-4°, reliure délabrée en veau sur ais de bois, recouvert d'une enveloppe de basane et renfermé dans une cassette. Manuscrit du XII^e siècle, sur parchemin, de 221 feuillets. Unique original de la fameuse chronique de Saint-Hubert, connue sous le nom de Cantatorium. Les copies qui en ont été faites — et elles ne sont pas nombreuses, trois ou quatre au plus — étant loin d'offrir toutes les garanties d'exactitude, l'original constitue un document historique d'une valeur incomparable, et les pièces qui l'accompagnent ne sont pas indignes de cette association...

En tête du Cantatorium est placée, sur feuille séparée, une copie authentique du 26 juin 1721, de la déclaration du 18 mai, même année, faite à Saint-Denis, par les R.R. Dom E. Martène et Dom U. Durand de la Congrégation de Saint-Maur: « qui ont assuré et affirmé que c'est un excellent ouvrage écrit par un auteur qui vivoit il y a 600 ans, et des plus exacts monumens qu'on puisse suivre dans l'histoire du pays, etc. ».

A la fin, on trouve une note de M. Ozeray sur le passage du Cantatorium à l'abbaye d'Orval et une autre note de M. Dequy, notaire à Saint-Hubert, reproduisant une attestation de D. Hancart que « c'est un livre très-ancien et authentique, duquel l'autorité a même été reçue ès cours de Parlement, et pour ce soigneusement gardé en son original écrit sur parchemin ès archives de Saint-Hubert ».

Il serait oiseux d'insister sur la valeur inappréciable de ce manuscrit: il est douteux qu'on en puisse citer un plus célèbre et un aussi important dans toutes les ventes qui ont eu lieu depuis bien des années. La « Chronique » elle-même a été publiée par M. de Robaulx de Soumoy, d'après des copies beaucoup plus modernes.

A la dite vente, le manuscrit en question a été adjugé au prix de onze cents francs, sans les frais, à un neveu de feu M. Geoffroy, M. Jullien, avocat à Bruxelles. On peut regretter que ce précieux manuscrit n'ait pas été acheté par l'Etat, et placé dans nos archives nationales.

EMILE TANDEL.

Les correspondances d'intérêt personnel non pourvues d'un timbre de 0 fr. 50 pour la réponse doivent réglementairement rester sans suite.